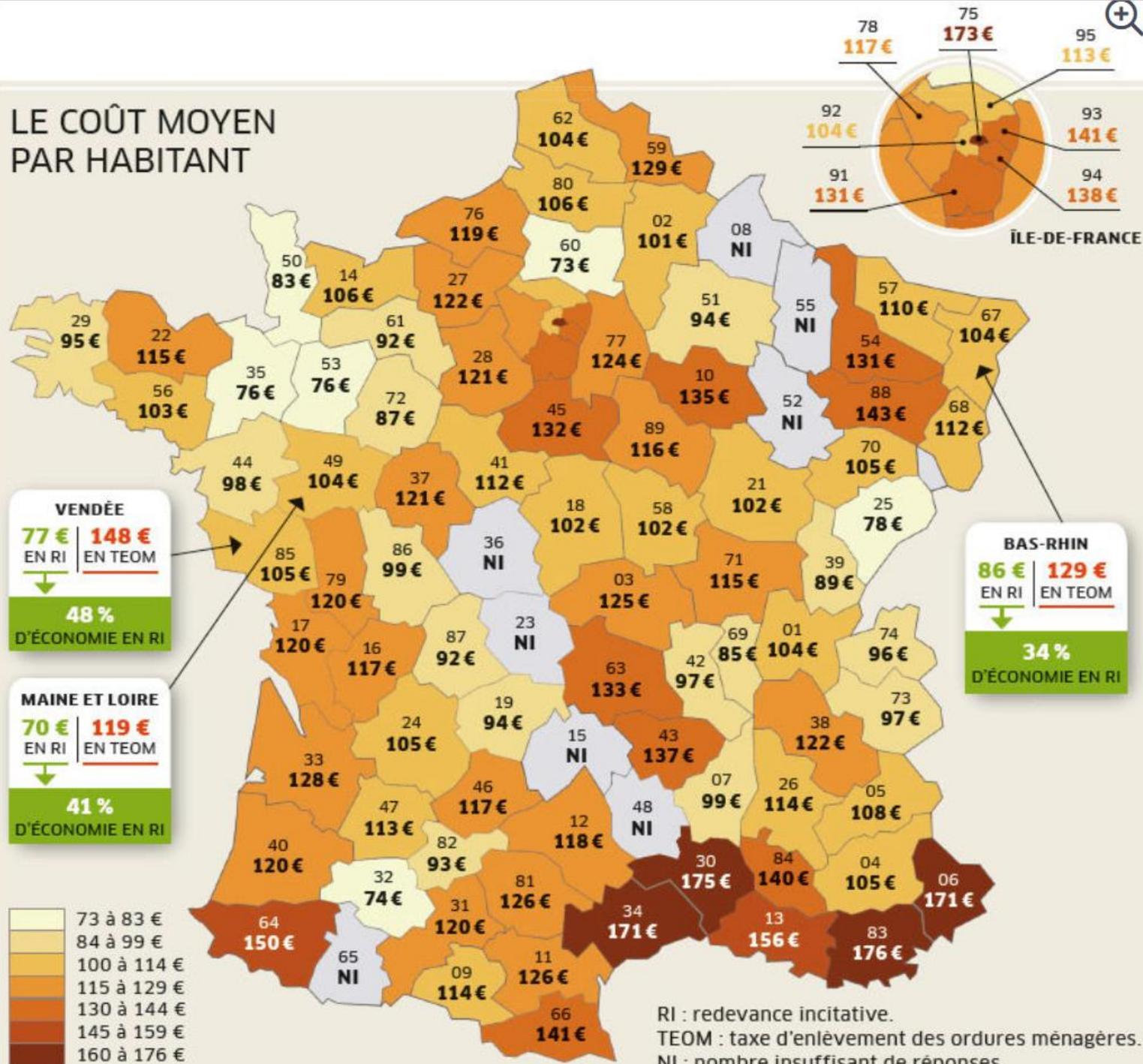




UFC QUE CHOISIR Nancy et sa
région
76 rue de la Hache 54000 NANCY
Site Internet : Nancy.ufcquechoisir.fr

Enquête « Traitement des déchets » 2019

LE COÛT MOYEN PAR HABITANT





Méthodologie

L'enquête a été alimentée par :

- une enquête nationale UFC Que Choisir il y a 2 ans, peu de variations
- des questionnaires envoyés aux adhérents de notre zone de compétences (54-55 et Sud 57). Les retours concernent 14 des 20 communes de Nancy Métropole et 20 communes hors Métropole .
- des échanges avec des habitants de 46 communes du Lunévillois impactés par une refonte de l'organisation de la collecte des déchets depuis Janvier 2019

Cette enquête ne se veut pas exhaustive mais il en ressort des points significatifs



L'organisation

- Globalement, toutes les communes demandent les mêmes séparations :
 - Déchets non recyclables
 - Déchets recyclables
 - Papier
 - Verre
 - Cartons
- Hors Nancy Métropole, 40 % des communes ne fournissent aucun sac.
- La Métropole et 60 % des autres communes ne fournissent que des éco sacs



L'organisation



Déchetteries : 9 dans la Métropole.

Environ 60 hors Métropole, parfois très éloignées.

Accès gratuit ou par badge gratuit pour les particuliers, mais nombre de passages souvent limités.

Horaires d'ouverture limités
(Métropole : AM en semaine. Matin et AM le week-end) car nécessité d'une présence pour conseiller et éviter le non respect des séparations.



Accueil du personnel présent allant du simple conseil technique à l'aide attentionnée, souvent très appréciée



L'organisation

80 % des réceptacles
« Verre » et « papier » se trouvent
à moins de 500m des habitations.
Plus de 400 réceptacles sont installés
dans la Métropole

Bornes pour déchets recyclables
moins nombreuses

Plus de 150 réceptacles « textile »
existent dans la Métropole





L'organisation

-Nombre de relevages:

- Pour les non recyclables

 - Métropole, hors hypercentre Nancy : 2 par semaine.

 - Hypercentre de Nancy : quotidien du lundi au samedi

 - Autres communes: 1 par semaine.

- Pour les recyclables: 1 par semaine partout

- Collectes des encombrants: une fois par an dans la Métropole. Souvent pas de collecte hors Métropole.

-Composteurs: - Métropole, 30 % des sondés en utilisent, soit en individuel, soit en collectif.

 - Hors Métropole, 70 % des sondés en ont un, individuel.

-Stop Pub: Deux fois plus développé dans la Métropole. Globalement respecté.
Autocollants disponibles dans nos permanences



L'organisation

Evolution de la Métropole :

- En 2016 : 277Kg de déchets/hab/an .
- En 2017 : 272,6 Kg/ hab /an.
- En 2018 : 274,9kg/hab/an => + 0,8%
- Moyenne nationale pour les collectivités comparables : 241Kg/hab/an donc ,on est en retard et on progresse peu.
- Objectif global de réduction des déchets: - 10 % entre 2018 et 2020, soit 13400 tonnes.
Peu probable que l'objectif soit atteint



Actions en cours

- Accroissement du nombre de réceptacles enterrés: Nancy centre .
Nancy Grand Cœur Contenance : 5 m³. Parfois équipés de puces pour optimiser les relevages.

Souvent mal utilisés , d'où nombreux déchets déposés à proximité, donnent une impression de ville sale.





Actions en cours

- Puçage des bacs annonçant une évolution vers une redevance incitative, mais la métropole s'en cache, à tort, en annonçant de simples pesages informatifs,
- Développement des Repair cafés:
 - 2017 : 1 Repair. 150 objets pris en charge .412 Kg de déchets évités.
 - 2019: 12 Repairs. 1050 objets pris en charge. 1900 kg de déchets évités.
 - Favorise le développement de l'économie circulaire. Complémentaire des produits déposés en déchetteries et recyclés.
- Application 'jedonneje troque'



Notre avis sur l'organisation constatée

Points positifs :

- Mise en place de bacs enterrés sur Nancy
- Nombre de conteneurs verre + papiers
- Nombre de déchetteries
- Vente de composteurs pas chers : 18 ou 28€
- Régularité et fiabilité du service de collecte

Points négatifs :

- Bacs enterrés mal utilisés : besoin de sensibilisation
- 1 seul ramassage d'encombrants par an
- Peu d'endroits pour déposer le recyclable
- Augmentation en volume et par habitant du poids collecté
- Personnel en déchetteries à sensibiliser : conseil + aide
- 2 relevages par semaine => 1 ne suffirait-il pas ?
- Taxe d'enlèvement des ordures : non incitatif et inégalitaire



Nos constats sur la facturation du service:

Nancy Métropole:

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur la taxe foncière et donc sur la valeur locative sans aucun rapport avec le service rendu, ni avec les efforts faits par les citoyens.

Un taux en baisse de 14% depuis 5 ans : de 8,69% à 7,46 %

Mais les valeurs locatives ont augmenté, donc baisse réelle de 9,2% seulement.

De fait, la TEOM donne lieu à des exercices budgétaires excédentaires, ce qui est interdit par la Loi et condamnable par la justice administrative



Nos constats sur la facturation du service:

Injustice de la taxe pour un même service rendu

Par foyer (non exhaustif) :

de 168 à 374€, moyenne de 233€ => rapport de 1 à 2,2

Par personne :

de 58 à 252€, moyenne de 132€ => Rapport de 1 à 4,3

Exemples :

Même taille de maison, 2 personnes : à Ludres : 215€

à Malzéville : 374€

Célibataire réduisant ses déchets 233€

Famille de 6 sans souci des déchets : 168€

Aucun lien entre prix payé, poids des déchets, service rendu



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole

Redevance incitative = REOMI : redevance basée sur les déchets réellement ramassés
Comparaison de 2 métropoles

NANCY => TEOM => 275 kg/hab/an

BESANCON => REOMI => 154 kg/hab/an

Mais la taxe est beaucoup plus simple à gérer par nos édiles : c'est un taux à fixer !

La métropole de Nancy doit passer à la redevance incitative.... Mais en concertation

Avec - les citoyens,

- les associations environnementales

- les associations défense des consommateurs...

... pour ne pas tomber dans les pièges de la REOMI



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole

Généraliser les bacs équipés de puces RFID : opération en cours sur la Métropole, mais avec un discours très apaisant pour informer les grands nancéiens du poids de leur déchets et les inciter à les réduire...

La Métropole a-t-elle peur de la redevance incitative ?

Ou craint-elle que ses administrés s'en offusquent ?

INFO DECHETS BAC PUCÉ

LE MARQUAGE DE VOTRE BAC EST REMPLACÉ PAR UNE PUCE ÉLECTRONIQUE POUR AUTOMATISER SA PESÉE ET SA GESTION

POURQUOI ?

- > Pour **informer les Grands Nancéiens** sur leur production de déchets grâce à la pesée des bacs lors de leur collecte.
- > Pour les **inciter à réduire et mieux trier leurs déchets** et étudier la faisabilité d'une tarification incitative.
- > Pour **optimiser l'organisation du travail** : le suivi du parc (maintenance, remplacement...) sera facilité, l'entreprise de collecte pourra bénéficier de données permettant une meilleure organisation de ses tournées.

QUELLE CONSÉQUENCE ?

> **Aucune**, le puçage est effectué lors des opérations de collecte, sans nécessiter la présence de l'utilisateur.

Si votre bac est trop ancien ou non adapté au puçage, il sera remplacé.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles figurant dans ce traitement sont exclusivement destinées aux services concernés de la Métropole et de son prestataire et conservées uniquement le temps du traitement. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de la Métropole, sous la responsabilité de son président.

Pour tout renseignement ou pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez joindre la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (par téléphone au 03 54 50 20 40 ou par mail à mhdd@grandnancy.eu) ou la Déléguée à la protection des données (par téléphone au 03 57 80 06 57 ou par mail à cnll@grandnancy.eu).

Une question, une info : dechets.grandnancy.eu ou Maison de l'Habitat et du Développement Durable au 03 54 50 20 40

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole

Sensibiliser la population aux enjeux afin de :

- Modifier les pratiques actuelles pour tendre à une économie circulaire
- Améliorer le tri et la valorisation des déchets (Loi de transition Énergétique)
- Inciter le secteur marchand à:
 - Réduire la taille des emballages
 - Développer la vente au détail en libre service

L'objectif est de parvenir à une diminution de 50 % des déchets en 2025 par rapport à 2015, conformément à la loi de transition énergétique.

Impossible sans redevance incitative.



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole

- Mise en place une tarification incitative, non punitive, sinon risque fort de multiplication d'incivilités : dépôts d'ordures dans la nature ou dans les poubelles des voisins . Plusieurs remontées dans ce sens, mais reste marginal en général.

- Incitative : Par la fixation d'un forfait ambitieux , progressif mais réaliste. Passer de 100 levées par an à 10 peut décourager beaucoup de bonnes volontés.

-Non punitive : fixer un seuil de 12 levées et une facturation supérieure à 10€ pour chaque levée supplémentaire traduit un objectif financier mais doit être fixé en concertation avec les citoyens.



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole. Exemples en Lorraine

Exemples de redevances incitatives en Lorraine

Lieux	Taxe obligatoire	Nb	Levées obligatoires	Levées suppl.	Nb	Total
Pays de Sarrebourg	121,00	11	45,00	90,00	14	256,00
Saintois	162,90	12	19,20	20,80	13	202,90
CC Terres Toulaises	69,90	0	0,00	49,25	25	119,15
Lunéville	180,00	12	0,00	126,75	13	306,75

Base : Bacs 120/140L

Foyer de 3 personnes

Valeur locative de 1000€ pour la CC Terres Toulaises



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole. Exemples de Lunéville

- **Avant 2019** : - TEOM traditionnelle basée sur la taxe foncière.
- 52 levées par an
- **2019** : - Contrat avec VEOLIA.
- Mise en place progressive d'une REOMI
- **2019-2020** : 52 levées + redevance basée sur le nombre de personnes .
- **2021** : Même base dont 12 levées + 9,75 ou 12,67/levée supplémentaire

Foyer	TEOM	Veolia 2019	% 2018/2019	Veolia 2021	% 2018/2021
3 personnes	210	309	47%	405	93%
2 personnes	120	240	100%	307	156%
4 personnes	151	366	142%	412	173%
2 personnes	78	240	208%	307	294%



Situation du Lunévillois

Création d'un Collectif responsable : 'Les insupportables'

Réunions, votes, échanges avec les habitants dans un esprit constructif

- Propositions pertinentes qui ne remettent pas en cause la mise en place de la REOMI.
- Respect des préconisations de l'ADEME : part variable de la tarification portée à 27%
 - Respect du budget actuel
 - Facturation prend en compte du volume du bac collecté .

Ecoute positive du maire de Lunéville et du président de la CCTLB

Discussions en cours

Avancées intéressantes



Notre demande : une redevance incitative sur la Métropole

Aujourd'hui : Une TEOM

- inégalitaire,
- déresponsabilisante,
- négative pour l'environnement
- qui maintien le tonnage de déchets constant ou en légère augmentation

Demain ? Une REOMI

- égalitaire
- responsabilisante
- positive pour l'environnement
- qui fera baisser le tonnage d'au moins 40%

Sous condition :

- D'une large concertation : habitants, associations
- D'une acceptation par les habitants
- D'une tarification équilibrée
- D'une application progressive
- D'un budget non excédentaire.....



Notre action : demande de remboursement de la taxe 2018 perçue par la Métropole

Art.1520 du Code général des impôts : « La TEOM est une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers... »

Jurisprudence : « La TEOM a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la commune pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères »

De ce fait, la justice administrative, n'admet pas un budget primitif voté avec un bilan excédentaire.



Notre action : demande de remboursement de la taxe 2018 perçue par la Métropole

Qu'en est-il sur la Métropole du Grand Nancy ?

Rapport annuel 2018 :

30 241 955 € collectés par la TEOM en 2018

29 750 000 € de prévision de collecte

24 410 891 € de dépenses de fonctionnement prévues

2 870 000 € de redevances spéciales à ôter des dépenses

$29\,750\,000 / (24\,410\,891 - 2\,870\,000) = 138 = +38\%$

d'excédent budgété et voté par le conseil métropolitain

Ce vote est entaché de nullité





Notre action : demande de remboursement de la taxe 2018 perçue par la Métropole

De plus, la Métropole n'ignore pas le risque de contestation de l'excédent prévu au budget . Ainsi, le rapport de présentation du budget primitif 2019 stipule bien :

« Dès lors l'excédent de produit TEOM par rapport aux dépenses (....) serait de 13,51 %, soit un niveau susceptible d'être mis en cause par le juge administratif. »



Notre action : demande de remboursement de la taxe 2018 perçue par la Métropole

Conformément aux dispositions de l'article R 77-12-4 du code de justice administrative, nous demandons :

Le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à tous les Grands Nancéiens qui l'ont payée en 2018



Un beau cadeau de Noël!!!